

**COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE 2019**

Montbéliard – 24 mars 2019 (PMA)

Signature / émargement - Contrôle des pouvoirs	
<b>1</b>	<b>Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFSNW</b>
<b>2</b>	<b>Hommage aux personnes disparues</b>
<b>3</b>	<b>Validation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2018 (Paris)</b>
<b>4</b>	<b>Discours du Président de la FFSNW</b>
<b>5</b>	<b>Rapport du Trésorier Général</b>
<b>6</b>	<b>Rapport du Commissaire aux comptes</b>
<b>7</b>	<b>Présentation et approbation des comptes 2018</b>
<b>8</b>	<b>Présentation et approbation du rapport d'activités du Secrétaire Général</b>
<b>9</b>	<b>Rapport de la Direction Technique Nationale</b>
<b>10</b>	<b>Approbation du budget prévisionnel 2019</b>
<b>11</b>	<b>Indemnisation du Président de la FFSNW</b>
<b>12</b>	<b>Centre Technique National : autorisation de souscription d'emprunt et autorisation de création de filiale</b>
<b>13</b>	<b>ATP : proposition d'un lot de 250 titres pour les clubs</b>
<b>14</b>	<b>Application des Statuts FFSNW</b>
	<b>Clôture de l'Assemblée Générale</b>



<i>Base de calcul</i>	<b>Clubs affiliés</b>	<b>Voix</b>
Nombre total	56	216
Nombre présents ou représentés	41	178

Le quorum de 19 clubs et de 108 voix étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer valablement.

### Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFSNW

Le Président ouvre l'Assemblée Générale et donne la parole au Secrétaire Général qui souhaite la bienvenue aux clubs, aux élus de la Fédération, aux responsables de Commissions, à la Commission de surveillance des opérations électorales, aux licenciés présents, aux membres de la DTN, aux membres des services généraux.

Le Secrétaire Général remercie Caroline DEBOUVRY et Louis DEROIN pour l'organisation et leur accueil.

La parole est donnée au Président de la Fédération.

### Hommage aux personnes disparues

Le Président procède à l'hommage aux personnes disparues:

- Marc GRILLI
- Gilles VIGOUREUX
- Laurent MESMIN
- Jérôme SCHUL
- Guy LEPRINCE

Le Président demande à l'assistance de procéder à un temps d'applaudissements pour saluer les contributions de ces personnes au sein de la famille de la Fédération.

### Validation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2018 (Paris)

Le Secrétaire Général procède à l'approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération du 9 décembre 2018.

Le document est soumis au vote de l'Assemblée Générale par le Secrétaire Général.

**Le document est adopté à l'unanimité.**



## Discours du Président de la FFSNW

### **1 - OUVERTURE**

Mesdames, Messieurs,  
Présidentes, Présidents, Représentantes et Représentant des clubs,  
Cher-e-s Bénévoles, Cher-e-s Ami-e-s, Passionné-e-s de nos sports,  
Monsieur le Président de Pays de Montbéliard Agglomération, Monsieur Charles Demouge, que je remercie pour son accueil, Monsieur le représentant de la Présidence du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Monsieur le Vice-Président Éric Lançon, et Monsieur le vice-président en charge des sports, Monsieur Christophe Froppier, que je remercie pour leur présence.

Je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette première Assemblée Générale historique. Historique, car suite à la création de la Fédération en 1947 et depuis la mise en place des Ligues, il y a près d'un demi-siècle, se sera la première fois que les membres (les clubs) exprimeront directement leurs voix en Assemblée Générale.

Nous pouvons le constater partout autour de nous.  
Nous sommes dans une période de forte agitation, de bouillonnement et de questionnement de l'engagement personnel et citoyen.  
Le sport n'y fait pas exception.

### **2 - UNE TRANSFORMATION FEDERALE**

Après la réforme territoriale menée en 2017/2018, la Fédération a engagé une profonde transformation de sa gouvernance, issue :

- D'une volonté du Gouvernement / une volonté de plus de démocratie directe ; de plus de transparence et d'une plus grande responsabilité individuelle et collective dans la société civile / ;
- D'une volonté de l'Exécutif Fédéral / Passer des paroles aux actes ; quand on affirme que le club doit être au centre de la Fédération il faut le faire ; d'Intéresser les Clubs ; de Donner du poids politique et une expression directe aux membres : Les Clubs.

Le 9 décembre 2018, la Fédération, en Assemblée Générale Extraordinaire, a changé ses statuts, ses règlements intérieurs et ses règlements fédéraux avec en points focaux :

- Le vote des clubs ;
- Le recentrage sur son cœur de métier et une action directe auprès des associations ;
- Une seule catégorie de membres : les affiliés (affiliation vaut agrément Jeunesse et sport) ;



- La création d'une relation contractuelle avec les structures commerciales, plus en phase avec leur réalité ;
- Une plus grande transparence et une possibilité de participation du plus grand nombre ;
- La création de la conférence des Ligues ;
- Des organes de gouvernance plus compactes, plus proactifs et plus réactifs.

Les ligues, pour certaines, devaient porter des charges qui avaient pu, avec le temps, les éloigner de leur rôle central de relais de la politique fédérale et d'animateurs territoriaux. Aujourd'hui, cela permet notamment de renforcer les Ligues dans leur rôle de développeurs et de soutiens aux membres de la Fédération sur leurs territoires de compétence. Elles sont les garantes de l'application de la politique et du projet fédéral dans toutes les régions de France.

Nous avons la chance d'avoir une Fédération à taille humaine : environ 200 membres et 17 à 20 milles licenciés.

Pour autant, avec le temps et l'installation de cette organisation déconcentrée, une forme de distance s'est installée entre le siège fédéral et ses membres : (les clubs). Cela a permis de répondre aux attentes d'une certaine vision de la politique sportive en créant de l'excellence et de l'expertise vers la compétition et le sport de haut niveau.

Cette action au cœur de notre relation avec l'État est fructueuse depuis de nombreuses années, avec une place de la FFSNW dans un top trois des nations hégémoniques, au niveau Européen et Mondial.

Nos résultats cette saison 2018 le prouve encore :

- Nombre de compétitions internationales de références :
- Nombre de sélections :
- Nombre de médailles individuelles :
- Nombre de médailles par équipe :
- Nombre de médailles d'or :
- Une mention particulière pour les championnats du Monde 2018 de wakeboard câble, qui se sont déroulés en février 2019, où l'Equipe de France a remporté un record historique de 14 médailles dont les titres par équipe dans la compétition Youth & Senior et dans la compétition Open.

Je tiens à féliciter tous les athlètes et les entraîneurs pour leur engagement, leur travail et leurs résultats.

De nombreux défis seront encore à relever dans les années à venir, dont les championnats du Monde Open 2019 de Ski Nautique qui se dérouleront en septembre en Indonésie.

Cependant, sur ce lit de satisfactions, il semble que nous ayons en chemin, un peu oublié une autre partie fondamentale de notre activité, dans la relation au club pour rassembler et œuvrer ensemble au développement, au-delà des dispositifs portés directement par la Fédération.



Maintenant, le but est d'être plus efficace et plus agile en faisant en sorte que chacun soit à la bonne place avec, des projets et des objectifs clairs, pour constituer une Fédération unie, du siège jusqu'au club en passant par les Ligues.

Les missions des Ligues sont précisées dans les statuts qui ont été validés en décembre 2019. Ceux-ci sont disponibles sur le site internet de la Fédération ou sur demande auprès de vos Ligues.

En substance le rôle des Ligues consiste en :

- Rassembler ;
- Représenter la Fédération ;
- Être un relais de proximité ;
- Aider et Conseiller les clubs ;
- Contribuer à créer de l'expertise.

Le Club est une association autonome et souveraine qui, par partage de vue et d'ambition, souhaite rejoindre la Fédération pour contribuer à l'atteinte de leurs objets sociaux respectifs.

En substance, le rôle du Club au sein de la Fédération, consiste en :

- Être le premier acteur de terrain ;
- Être un membre actif, doter d'un bras pour agir et d'une voix pour être entendu;
- Être dans une relation d'échange direct avec le siège fédéral pour partager les bonnes pratiques, les résultats positifs et faire remonter les problèmes et risques potentiels.

Dans ce cadre, la Fédération à souhaiter mettre en place un service en propre « FFSNW service+ » que vous avez pu découvrir hier lors des ateliers, avec trois piliers au service des clubs :

- Le Développement et le Projet Sportif, avec Marie-Christine Okel, DTN adjointe;
- L'Administratif et le Juridique, avec Maxime Chatenet, responsable administratif et juridique fédéral;
- La Communication et l'évènementiel, avec Xavier Garni, Chargé de communication et évènementiel, qui vient de nous rejoindre en ce début d'année.

Valérie Hubert Alva et Lélia seront à votre écoute pour vous accueillir et vous orienter, par téléphone ou sur rendez-vous au siège de la Fédération.

La Fédération est la maison des clubs. Ses portes vous seront toujours ouvertes. C'est le vœux et l'ambition pour répondre aux enjeux d'avenir.

### **3 – UNE TRANSFORMATION GLOBALE DU SECTEUR SPORT**

Ces transformations fédérales ont été voulues et mises en œuvre pour répondre et anticiper des transformations plus profondes du Secteur Sportif en France :

- La mise en place d'une Agence du Sport avec une représentation de l'État, du Mouvement Sportif, des Collectivités Territoriales, et des Entreprises. Cette Agence



souhaite une rénovation complète de la politique publique du sport en France avec un objectif Olympique 2024 qui vise la haute performance mais aussi le développement de tous les sports ;

- Une grande loi « Sport et Société » attendue pour la fin de l'année 2019 ou le début de l'année 2020 ;
- La mise en place de relations plus proches avec l'Éducation Nationale pour y repenser la place du Sport.

Quels en sont les impacts réels et immédiats pour les Clubs ? De façon non exhaustive, il y a :

- Le CNDS :
  - o Dont l'enveloppe globale reste stable, comprenant le développement du sport, de l'emploi, des équipements et les jeux olympiques ;
  - o Des incertitudes aussi, notamment :
    - Un CNDS géré par l'Agence avec des modalités d'attribution qui restent encore à définir ;
    - La possibilité pour les Fédérations, au plus tard en 2020, de gérer directement les demandes de CNDS, dans une vision cohérente et globale du projet sportif, pour les structures mettant en œuvre les disciplines de son champ de délégation.
- Des nouveaux dispositifs de politique publique :
  - o Par exemple : le sport santé et la délivrance du sport sur ordonnance.

Dans une période de concurrence qui augmente, avec une transformation du modèle de gouvernance et du modèle économique, via des nouveaux modes et des nouvelles habitudes de pratique, on peut questionner l'utilité d'un modèle fédéral / associatif qui pourrait se trouver attaqué voir affaibli.

Au contraire, c'est particulièrement dans ces moments d'instabilité, de déséquilibre, comme pour lancer le mouvement d'un nouveau pas, d'une nouvelle marche vers le changement que nous avons la possibilité de nous renforcer par :

- Le regroupement et l'attachement à nos valeurs ;
- La solidarité ;
- L'action de nos membres, nos clubs, pour répondre à ce double enjeu de passion individuelle et de promotion et de partage d'une pratique collective dans une idée de politique sportive pour tous les publics économiquement accessible et équilibré.

Pour être fort, il nous faut être plus nombreux. Il nous faut un maillage territoriale plus dense avec des clubs historiques cohabitant avec de nouvelles structures. Il nous faut plus de pratiquants organisés, licenciés ou avec un ATP. Il nous faut plus de bénévoles, de dirigeants, de juges investis dans la vie de la Fédération.



#### 4 – CONCLUSION

Alors comment allons-nous pouvoir aller plus loin ?

Comment construirons-nous la Fédération de demain ?

La réponse est ENSEMBLE.

Il n'est plus possible d'imaginer une Fédération comme une entité immatérielle grand senseur et réprobatrice, pour laquelle on n'a pas plus de considération que pour le trésor public sauf quand on a besoin d'elle.

Une Fédération a besoin de moyen. Une Fédération a besoin d'envie, de vos envies. Une fédération a besoin d'énergie, de vos énergies.

La Fédération, son entité nationale, avec ses ressorts territoriaux et surtout avec vous, ses Clubs, permet à tous d'exister : d'avoir une convention avec VNF, d'avoir accès à un plan d'eau, d'avoir une reconnaissance des pouvoirs publics, d'avoir un soutien des entreprises privés, de pouvoir faire découvrir nos disciplines au plus grand nombre, de pouvoir être couvert de façon collective (avec le contrat groupe) et individuelle (avec les licences), de pouvoir bénéficier de subventions, de pouvoir organiser des compétitions nationales, de pouvoir organiser des compétitions internationales, de pouvoir aider au développement personnel de nos sportifs vers la compétition, de rêver avec les performances de nos Équipes de France, etc et bien plus encore.

C'est ENSEMBLE que nous construirons la politique de développement de la Fédération et c'est ENSEMBLE que nous la mettrons en œuvre pour en atteindre les objectifs.

Chacun si il le souhaite pourra y trouver sa place. Comme une nuée de Colibri, si chacun accompli une petite partie du travail, l'effort nous paraîtra plus surmontable et surtout plaisant et épanouissant, et nous pourrons accomplir de grandes choses, ENSEMBLE.

Je compte sur vous. Je vous remercie.

Patrice Martin

Président de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard



## Rapport du Trésorier Général

### 1. LES COMPTES DE LA FFSNW

L'année 2018 s'est terminée par **un excédent de 8 583,84€**, qui vient améliorer à due concurrence les fonds associatifs de la Fédération.

L'excédent 2018 est largement inférieur à l'excédent 2017 (265 580,63€), celui-ci intégrant le résultat des championnats du monde et un profit sur la procédure du Centre Nautique de Ski Nautique.

Au 31 décembre 2018 les fonds associatifs de la F.F.S.N.W. s'élèvent à 286 753,53€.

Cette somme retrouve pour une large part en trésorerie (240 778 €).

Le montant retrouvé des fonds associatifs et la trésorerie nette qui en découle vont permettre à la Fédération de mettre en application ses projets associatifs.

Le plan de redressement engagé par la Fédération dès 2009 a porté ses fruits.

L'année 2018 est une année sans événements exceptionnels, ce qui explique la baisse des recettes et des frais généraux, qui correspondent au fonctionnement normal de la Fédération.

Les points significatifs relevés sont les suivants **entre 2017 et 2018**:

- La subvention ministérielle qui passe de 656 012 € à 664 829 € soit une baisse de 19 302€, baisse qui représente 2,86% des subventions 2016,
- Versement d'une subvention de 21 000 € par le CNDS,
- Baisse significative et continue du montant des recettes nettes liées aux licences liées au ski classique qui passent de 360 739€ à 281 653€, baisse de 79 089€ qui n'est pas compensée par l'évolution des licences liées au téléski, recettes liées aux licences téléski passent de 31 315€ à 54 325€,
- Stabilisation des autres recettes, liées à l'organisation de compétitions
- Hausse des frais d'exploitation de la Fédération liés au projet de jeux olympiques de Paris 2024, et à l'organisation de compétitions.

Les frais de gestion liés à la gestion de la Fédération, y compris la masse salariale n'évoluent que très peu.

Grâce aux résultats de ces dernières années, la couverture des dettes étant de 114% à fin 2017.





## **2. LES COMPTES DU CNSN**

Nous vous rappelons que le Centre est en redressement judiciaire depuis 04 octobre 2013, et qu'il n'a plus d'activité depuis Juin 2013.

Aujourd'hui le C.N.S.N. règle ses dettes annuellement grâce à une subvention régulière de 15 000€ versée par la F.F.S.N.W. .

Le coût du C.N.S.N. sera d'environ 40 000€ pour la Fédération, somme provisionnée dans les comptes de la Fédération.

### **Rapport du Commissaire aux comptes**

Cf. rapport.

#### **Question de JC Dartiguelongue (Lacanau Ski Club) :**

Qu'en est-il des vérificateurs aux comptes ? je suppose que c'est suite aux nouveaux textes qu'ils sont absents cette année.

Réponse du Président :

Le Président confirme que c'est effectivement à la suite à la réforme statutaire que les vérificateurs aux comptes ont été supprimés. Désormais, c'est le Commissaire aux comptes (CAC) qui effectue la mission.

#### **Question de JC Dartiguelongue (Lacanau Ski Club) :**

Les missions du CAC sont toutefois différentes.

Réponse de Stéphane CUZIN, CAC de la FFSNW :

En qualité de CAC, j'exerce une mission d'intérêt général là où des vérificateurs aux comptes procèdent de manière plus précise sur le traitement des notes de frais et processus internes. Le CAC précise toutefois que les notes de frais font l'objet d'un contrôle par sondage.

Présentation et approbation des comptes 2018 (dans le rapport du TG)

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilé	54 561,36	54 561,36		76,13
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et out	3 152,30	3 152,30		127,08
Autres immobilisations corporelles	27 904,51	24 463,74	3 440,77	1 235,05
Immob. en cours / Avances et acompte				211 808,71
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	14 208,45		14 208,45	14 208,45
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>99 826,62</b>	<b>82 177,40</b>	<b>17 649,22</b>	<b>227 455,42</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises	99 808,71	50 000,00	49 808,71	
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	198 058,21		198 058,21	342 941,24
Autres créances	46 227,83	35 132,20	11 095,63	28 800,71
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	13 649,20		13 649,20	13 649,20
Disponibilités	240 778,33		240 778,33	228 462,10
Charges constatées d'avance	5 793,12		5 793,12	1 017,05
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>604 315,40</b>	<b>85 132,20</b>	<b>519 183,20</b>	<b>614 870,30</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>704 142,02</b>	<b>167 309,60</b>	<b>536 832,42</b>	<b>842 325,72</b>

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	278 169,69	55 870,82
<b>Report à nouveau</b>		-43 281,76
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 583,84	265 580,63
FONDS PROPRES	286 753,53	278 169,69
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
<b>Provisions pour risques</b>	40 000,00	90 000,00
<b>Provisions pour charges</b>	6 733,23	5 954,36
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46 733,23	95 954,36
FONDS DEDIES		
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Découverts et concours bancaires</b>	1 491,85	21,60
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>	1 491,85	21,60
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		10 000,00
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	120 410,72	333 491,15
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	54 160,61	67 467,46
<b>Autres dettes</b>	27 282,48	57 221,46
DETTES	203 345,66	468 201,67
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>536 832,42</b>	<b>842 325,72</b>

### Question de JC Dartiguelongue Lacanau Ski Club :

Je souhaiterais connaître le détail des cotisations, qu'est-ce qui explique la baisse ?

Le trésorier explique la raison de la présentation.

Qu'est ce qui explique l'évolution des coûts sur les Championnats de France ?

Le Président indique que le coût supérieur s'explique par la production TV mise en œuvre.

A quoi correspondent les 11 000 du Plan citoyen du sport ?

Il s'agit du soutien apporté aux différentes actions en direction des publics cibles dans un souci de réduction des inégalités d'accès à la pratique.

A quoi correspondent les 27 000 € de dettes sur le SNCL ?

Il s'agit des brises vagues enregistrés en facture à établir auprès de la Collectivité Territoriale (Conseil Départemental 87).

La parole est donnée au Trésorier Général pour la présentation des comptes 2018 de la FFSNW.

**Le Secrétaire Général soumet les comptes au vote de l'Assemblée Générale.**

**Les comptes sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**



## Présentation et approbation du rapport d'activités du Secrétaire Général

### Le fonctionnement des Instances

---

Les instances dirigeantes de la Fédération sont au nombre de deux. Il s'agit du Bureau Fédéral composé de six membres et du Conseil d'Administration composé de dix-huit membres.

Ces deux instances se réunissent régulièrement afin de prendre les décisions qui permettent à la Fédération de fonctionner. Le Conseil d'Administration se réunit a minima trois fois par an. Le Bureau Fédéral, quant à lui, se réunit beaucoup plus régulièrement et prend les décisions qui animent quotidiennement la Fédération.

Ainsi en 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises : au siège en février, au Parc Interdépartemental des Sport Paris Val-de-Marne en octobre et au Centre International de séjour de Paris en décembre. Les procès-verbaux ont tous été rédigés et les relevés de décisions ont été publiés sur le site internet.

Le Conseil d'Administration a également répondu à de nombreuses sollicitations électroniques.

Le Bureau Fédéral s'est réuni neuf fois que ce soit physiquement ou par conférences téléphoniques et a rendu de multiples décisions par voie électronique.

### Les Directions fédérales

---

Au nombre de deux les Directions fédérales sont composés des ressources humaines de la Fédération.

La Direction Générale regroupe les services généraux de la Fédération : administratif, communication, comptabilité, évènementiel et juridique.

C'est un total de cinq salariés qui, quotidiennement au siège fédéral, œuvrent au bon fonctionnement de la Fédération.

En 2018, la Fédération a vu partir son Directeur de la communication en fin d'année après un peu plus de deux ans qui auront permis de redonner une jeunesse à la communication de la Fédération avec notamment un nouveau site internet et une nouvelle Charte graphique.

2019 verra son équipe renforcée avec l'arrivée d'un/d'une Chargé(e) de communication et évènementiel dont les missions se veulent très opérationnelles et orientées au service des Clubs.

### La Direction Technique Nationale

---

La Direction Technique Nationale constitue le cœur de l'activité de la Fédération en regroupant les différentes composantes de son objet social : le sport avec la gestion des différentes disciplines et notamment les disciplines de haut niveau, le développement des pratique comprenant notamment la mise en œuvre de dispositifs visant à la réduction des inégalités d'accès à la pratique, le suivi socio professionnel et médical des sportifs de haut niveau et la formation de l'ensemble des acteurs de nos disciplines : encadrants, dirigeants et officiels notamment.

## Les licences

---

2018 fut la dernière année de l'application de la gamme de licences en vigueur depuis déjà plusieurs saisons.

La gamme licence avait pour principale particularité de proposer des licences spécifiques aux pratiques sur téléski nautique avec des tarifs réduits incitatifs.

Type de licence	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Différence
Licences CDM/CDOE	1061	1079	1082	1154	1066	1063	-3
Licences Adultes	4076	3819	3840	2789	2666	2520	-146
Dont Licences Adultes Première Année	1370	1146	1217	594	481	402	-79
Licences Jeunes	1800	1498	1318	1118	891	783	-92
Dont Licences Jeunes Première Année	1046	794	677	486	306	249	-57
Licences Dauphins	3394	1943	1811	1268	849	737	-112
Licences famille	746	596	729	707	682	595	-113
Licences groupe	2079	3962	5161	5733	7336	4773	-2563
Licences Téléski	3039	3808	3294	4059	5067	4468	-599
<b>Licences Totales</b>	<b>16195</b>	<b>16705</b>	<b>17235</b>	<b>16828</b>	<b>18557</b>	<b>14939</b>	<b>-3618</b>

En 2019 c'est une toute nouvelle gamme qui entre en vigueur. Elle sera effective a minima deux saisons.

## Les Clubs

---

	2015	2016	2017	2018	Nouveaux
Clubs affiliés	149	153	146	143	9
Membres agréés	34	37	33	40	4

## Les Ligues

---

C'est la seconde saison au cours de laquelle les Ligues ont fonctionné selon le nouveau découpage à la suite de la réforme territoriale.



C'est donc un total de onze Ligues qui représentent la Fédération sur l'ensemble du territoire.

En 2018, les services de la Fédération et notamment la Directrice Technique Nationale Adjointe et le Responsable Administratif et Juridique accompagnés d'élus ont parcouru les différentes régions dans le cadre des Assises territoriales inscrites au programme des États Généraux lancés en mars 2018 à Vichy.

Ces rencontres furent l'occasion de riches échanges sur la pratique de nos disciplines et le fonctionnement de nos clubs autour d'une problématique centrale :

### **Que doit-être le club de demain ? Que doit-on y faire ?**

Les conclusions de ces rencontres seront livrées lors du week-end fédéral des 23 et 24 mars 2019. Elles seront ensuite diffusées via un document de synthèse.

#### **Deuxième résolution**

**L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui sont présentés**

**Décision : la résolution est approuvée à l'unanimité.**

#### **Troisième résolution**

**L'Assemblée générale, sur proposition du trésorier, décide d'affecter l'excédent de l'exercice soit 8.583,84 euros au poste report à nouveau.**

**Décision : la résolution est approuvée à l'unanimité.**

#### **Quatrième résolution**

**L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.612-5 et suivants du Code de Commerce, prend acte de l'absence de convention conclue au cours de l'exercice ou s'étant poursuivie.**

**Décision : la résolution est approuvée à l'unanimité.**

#### **Cinquième résolution**

**L'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé aux membres du Conseil d'Administration**

**Décision : la résolution est approuvée à l'unanimité.**



## Rapport de la Direction Technique Nationale

Mesdames, Messieurs,

Présidentes, Présidents, Représentantes et Représentant des clubs,

Présidentes, Présidents, Représentantes et Représentant des organes déconcentrés,

Mesdames et Messieurs cher-e-s membres du Conseil d'Administration de la FFSNW,

Monsieur le Président de la FFSNW,

Je remercie Mesdames, Messieurs les Élus qui nous ont accueilli dans les meilleures conditions et tous les partenaires : Monsieur le Président de Pays de Montbéliard Agglomération, Monsieur Charles Demouge ; Monsieur le représentant de la Présidence du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Monsieur le Vice-Président Éric Lançon ; Monsieur le vice-président en charge des sports de PMA, Monsieur Christophe Froppier ; pour nos partenaires de l'Assemblée Générale et de la Fédération : Monsieur marc Souvet , pour la SATEC, Monsieur Roland Jacquemin, pour Philor, Monsieur Jean Yves Vapillon, des domaines Vapillon, Monsieur Paul Aegerter, pour domaine Aegerter, Monsieur Thierry Lehmann, pour la fromagerie Lehmann ;

Je tiens à remercier particulièrement les organisateurs, la Ligue de Bourgogne Franche Comté, et tous ses bénévoles menés par Louis Deroin et Caroline Debouvry.

Cher-e-s Bénévoles, Cher-e-s Sportives et Sportives, Cher-e-s Passionné-e-s, Cher-e-s Ami-e-s,

Avant toute chose, je tiens à exprimer la joie et la fierté de participer à cette première Assemblée Générale des clubs.

C'est un symbole fort :

- Le symbole du travail accompli par cette équipe d'Élus et de Professionnels ;
- Le symbole d'un courage et d'un engagement politique et technique empreint de démocratie et de transparence, mais aussi de modernité et d'efficacité ;
- Le symbole d'une envie d'agrégation autour d'un projet fort pour le bénéfice du sport et de la Fédération. Comme le dit le proverbe : « Si tu veux voyager vite, voyage seul. Si tu veux voyager loin, voyageons ensemble ».
- Le symbole d'une unité et d'une action commune entre la Fédération et l'État Français dans le cadre d'une vision de politique publique du sport ou chacun aura sa place et un rôle à jouer ;
- Le symbole d'une ambition pour une Fédération forte et autonome.



Mais au-delà des symboles, ce qui nous rassemble, c'est l'Action.

L'Action programmée, ordonnée, motivée, experte, au service de l'intérêt général, au service des citoyens, des pratiquants, des structures, et d'un secteur dans sa globalité.

Pour cela, je vais rapidement poser le cadre de cette action.

La Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard est une association, dite de loi 1901, autonome et souveraine, créée en 1947.

Son but est avant tout de fédérer des associations locales qui partagent un objet pour assister les membres et contribuer au développement global des pratiques.

A sa demande, la FFSNW a été agréée et reconnue délégataire de service public par le Ministère en charge des sports. Cela implique que la FFSNW s'est engagée dans une relation contractuelle avec l'État pour contribuer et participer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique publique du sport s'appuyant sur les disciplines dont elle a reçu délégation, et qui pour certaines sont reconnues de haut niveau.

Cela octroie un caractère juridique et des droits particuliers à la Fédération, à ses organes déconcentrés, créés pour déployer la politique fédérale dans les territoires et accompagner les associations, et ses clubs membres.

Un des caractères particuliers est notamment l'accès aux subventions publics sur la base de contrats d'objectifs établis entre les parties.

Pour répondre à son objet social, tel que décrit dans l'art 1.2 des statuts, je vous en donne lecture :

*« Elle a pour objet d'organiser, d'encadrer, de coordonner et développer la pratique du ski nautique (notamment slalom, figures et saut, nu-pieds (barefoot), de course de vitesse), wakeboard, Wake skate, Wake ski, kneeboard, para-ski nautique et para-wake et disciplines associées pour tous les modes de traction motorisée et supports de glisse pour tout public et sur tout lieu de pratique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. A ce titre, elle forme l'ensemble des acteurs parties prenantes aux pratiques suscitées.*

*Elle met en place et contrôle la mise en œuvre des activités citées ci-dessus, en assure la promotion, par tous moyens appropriés. » ;*

et remplir ses missions sur la base d'objectifs partagés État/Fédération.





Ces objectifs partagés, avec leurs indicateurs de résultats, sont définis dans des conventions qui intègrent les modalités d'atteintes et les moyens affectés :

- Convention pluriannuelle d'objectif (2018 -2020) ;
- Convention d'objectifs pour la haute performance ;
- Convention cadre.

Ces conventions permettent la déclinaison des priorités d'État en matière de politique publique du sport :

- La réduction des inégalités d'accès à la pratique, ou de façon plus commune : le développement ;
- Le développement du sport de haut niveau, maintenant de la haute performance ;
- La prévention et la protection de la santé des sportifs ;
- La formation et l'accès à l'emploi dans le domaine du sport.

Avec une volonté affirmée de co-construire un projet gagnant-gagnant avec les fédérations.

Pour la convention cadre : afin d'aider à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique fédérale, l'État affecte des personnels d pour exercer des missions auprès de la Fédération (7 ETP valorisés à 573 040€ d'aides publiques).

En tant que DTN et DG, j'ai la chance d'être à la tête d'une équipe fédérale unique et unie, pour mener à bien la politique fédérale.

- Le cœur de métier, la Direction Technique National, avec :
  - o Marie-Christine Okel, DTNa en charge du développement et de l'accompagnement des territoires, membre de FFSNW service + ;
  - o Marianne Oudar, Responsable du bureau de la vie de l'athlète, et de l'accompagnement des dispositifs pour les publics cibles ;
  - o Styve Peron, responsable du secteur formation et de l'institut de formation fédéral ;
  - o Franck Chocun, responsable de la performance wakeboard ;
  - o Christophe Duverger, responsable de la performance ski nautique ;
  - o Sébastien Cans, Accompagnateur performance et responsable pédagogique ski nautique.
- Les fonctions supports, la Direction Générale avec :
  - o Maxime Chatenet, Responsable administratif et juridique, Membre de FFSNW service + ;
  - o Valérie Hubert-Alva, Assistante de direction ;
  - o Patricia Procopio, comptable fédérale ;
  - o Lelia ..., Assistante administrative et comptable en contrat de professionnalisation ;



- Benjamin Harquevaux, Directeur Communication et Marketing, qui est parti vers d'autres aventures au 31 décembre dernier.
- Xavier Garni, qui vient de nous rejoindre sur le développement, la communication et l'évènementiel, membre de FFSNW service +.

Ces deux pôles sont indispensables et indissociables l'un de l'autre.

Je tiens à tous les remercier pour leur professionnalisme et leur abnégation au service de la Fédération, de ses clubs et de nos disciplines.

Je remercie aussi, au nom de toute mon équipe, l'ensemble du Conseil d'Administration, et son président, pour leur confiance.

Pour la convention d'objectifs pour la haute performance (497 829 € d'aides publiques dont les crédits action, les crédits pour le médical et la SMR et 125 000€ d'aides personnalisées) :

Pour le ski nautique, en 2018, c'est :

- L'accompagnement d'une dizaine des meilleurs skieurs en U12 dans le groupe détection, sur 3 stages soit prêt de 12 journées.
- En open :
  - les Championnats d'Europe, 6 médailles dont deux d'or et l'argent par équipe ;
  - Les jeux méditerranéens, 4 médailles dont une d'or et la première rang des nations en nombre de médailles ;
- En U21 :
  - Les championnats d'Europe, 7 médailles dont 1 d'or et l'argent par équipe ;
- En U14/U17 :
  - Les championnats d'Europe, 9 médailles dont 5 d'or et 3 médailles par équipe dont l'or en Junior

Au total ce sont :

- 61 jours de stages ;
- 36 jours de compétitions ;
- 28 médailles dont 9 médailles d'or.

La particularité en wakeboard est que lors des compétitions internationales toutes les catégories sont réunies :

En wakeboard bateau :

- Un championnat d'Europe, Deux médailles Or et Argent pour Yann Calvez et Lucas Langlois en Master et une 6<sup>ème</sup> place par équipe.

En wakeboard câble :

- Un championnat d'Europe,



- 8 médailles dont 3 d'or avec l'or par équipe en Y&S et l'argent en Open
- Un championnat du Monde,
  - Avec un record historique de 14 médailles dont 6 médailles d'or avec le titre en équipe Y&S et le titre en Open

Au total ce sont :

- xx jours de stages ;
- xx jours de compétitions ;
- 24 médailles dont 10 médailles d'or.

Concernant le bureau de la vie de l'athlète, pour les athlètes inscrits sur les listes ministérielles, l'objectif est de leur permettre de mener à bien un triple projet :

- Atteindre la haute performance,
- En réussissant études et insertion professionnelle,
- Dans le respect de leur intégrité physique.

En 2018, ce sont :

- 57 sportifs en liste :
  - 36 SHN dont 14 femmes ;
  - 3 espoirs ;
  - 18 collectifs nationaux.
- 100% des SHN accompagnés financièrement avec une enveloppe stable de 125 000€.
- Concernant la SMR :
  - SHN : 88,9% de suivi complet, 94,4% de suivi partiel, 5,6% d'absence de suivi
  - Espoirs : 100% de suivi complet
  - Coll. Nat. : 61,1% de suivi complet, 83,3% de suivi partiel, 16,7% d'absence de suivi.

Pour la convention pluri annuelle d'objectifs (160 000 € d'aides publiques) :

Projet : Construire une offre de pratiques autour de disciplines plus attractives et accessibles à chaque public pour une activité sportive tout au long de la vie.

3 actions pour mener à bien le projet :

- A/ Proposer un encadrement qualifié et compétent pour un accueil et une pratique de qualité en toute sécurité ;
- B/ Faire découvrir la pratique à de nouveaux publics éloignés de celle-ci ;
- C/ Proposer une pratique attractive à chaque publique.



### Les points de vigilances / Les freins :

Le bilan technico-sportif retrace de façon assez complète l'activité menée au cours de l'année 2018 dans le cadre du projet de développement identifié au sein de la CPO Etat/Fédération.

2018 est la première année de mise en œuvre de la CPO État / Fédération. L'intégralité des dispositifs n'a pas pu être mise en place considérant :

- La confirmation et le versement des fonds tardifs de la CPO. La surface financière fédérale ne permettait pas de prendre le risque d'engager toutes les actions sans informations sécurisant le soutien financier de l'État ;
- L'instabilité du personnel fédéral et le départ du responsable de la communication et des événements fédéraux en charge de plusieurs dispositifs au sein du projet dont le plan de féminisation et le plan piscine, impactant le chiffre d'affaire fédéral ;
- L'évolution de la réglementation relative aux formations et aux diplômes permettant d'exercer professionnellement dans le champ du sport, notamment les habilitations de BP JEPS et les avancées concernant la proportionnalité réglementaire, impactant le fonctionnement de l'institut fédéral de formation et le chiffre d'affaire fédéral.

### A/ Proposer un encadrement qualifié et compétent pour un accueil et une pratique de qualité en toute sécurité

La formalisation de l'Institut National aux Métiers de la Glisse (INFMG) s'est poursuivie durant l'année 2018. Sa matérialisation est directement liée à l'implantation du Centre Technique National (CTN) qui comprendra en son sein un Wake Park (centre d'entraînement), l'INFMG et le siège social de la Fédération. Les points clefs de 2018 :

- Mis en œuvre du CQP ATSN (2 cohortes) ;
- Groupe de travail, avec des réunions et échanges réguliers aboutissant à la rédaction de l'ensemble des documents permettant le dépôt du CQP ASNWET auprès de la branche pour une mise en œuvre opérationnelle en 2019 ;
- Construction du dossier d'habilitation pour le BP JEPS SNWDATSTG avec le développement de convention pour la mise opérationnelle avec le CREPS de Dijon pour l'option « Bateau » et l'ENVSN pour l'option « câble » ;
- Conventionnement avec le CREPS de Dijon pour la création d'une instance FFSNW sur la plateforme ClarolineConnect pour le développement formations FFSNW en FOAD ;
- Mise en œuvre de séminaire de formation des officiels pour le ski nautique, le wakeboard bateau, le wakeboard câble ;
- Formation des acteurs fédéraux bénévoles lors des rencontres des dirigeants ;
- Continuation de la réforme de la filière fédérale en phase avec les diplômes professionnelles pour fluidifier les parcours de formation et créer des passerelles (diversification des monitorats fédéraux et création de « l'entraîneur fédéral ») La filière

fédérale de formation (Technique, Bénévole et Officiel) comprend 36 parcours de formation différents ;

- Mise en place du réseau des formateurs fédéraux avec le premier regroupement lors du salon nautique 2018 ;
- L'incertitude sur l'avenir du secteur emploi-formation au regard de la proportionnalité réglementaire à venir a été un vrai frein au développement de l'activité de l'INFMG ;
- De la même façon, les changements de réglementation sur les habilitations des BP JEPS, notamment avec l'impossibilité de faire habilitier des parcours partiels depuis septembre 2018 ont empêché le montage d'une session par la Fédération des 2018 ;
- Le catalogue de formation adressés aux bénévoles et dirigeants est en cours de finalisation pour une mise en œuvre complète en 2019 ;
- La montée en compétence des personnels fédéraux et des Cadre d'État a été aussi pris en considération en 2018 avec la mise en place et la participation à des formations spécifiques directement utilisables dans les missions ( formation INSEP, formation CNOSEF, formation gestion du temps et GED) et l'organisation de 2 séminaires des CTS ;
- La commission formation s'est réunie très régulièrement soit physiquement soit en utilisant les NTIC (en moyenne 2 fois par mois) ;
- Les formations techniques (PIB) ont été ouvertes au plus jeunes. Les formations de jeunes officiels n'ont pas encore été mise en œuvre et sont un objectif pour 2019 ;
- 18 formations organisées avec 151 diplômés (126 techniques, 25 juges). Rencontres avec les dirigeants lors des 2 réunions de zones rassemblant près de 60 bénévoles ;
- 100% des CTS et des personnels fédéraux étaient présents aux séminaires et formations.

Le détail de l'activité formation est retracé dans le bilan de la commission formation, que vous avez reçu et téléchargeable sur le site.

#### B/ Faire découvrir la pratique à de nouveaux publics éloignés de celle-ci

L'objectif visé est de contribuer à une plus grande attractivité et une plus grande ouverture des disciplines via des aménagements de la pratique, la définition d'une méthode d'apprentissage ludique et évolutive, l'identification de nouvelles modalités de distribution en phase avec les nouvelles attentes de consommation. Cela passera par le produit des travaux des États Généraux et le développement de partenariats avec de nouveaux acteurs dans le monde du SNW, l'Éducation Nationale, le sport scolaire, les MJC, et les CVLSH, notamment. Pour le déploiement de ces dispositifs, la fédération s'est appuyée sur des opérateurs, majoritairement associatifs, mandatés pour la réalisation des actions montées localement et construite en co-financement avec l'opérateur/club, la Fédération et des partenaires publics et privés. Les points clefs de 2018 :

- La validation tardive de la CPO et l'instabilité du personnel sur la partie événementiel (départ en cours d'année) ont entraîné un retard à l'allumage du plan piscine.

- 1 action majeure a été organisée lors du salon nautique permettant l'initiation de 352 jeunes avec un taux d'adhésion de 100% ;
- Le dispositif du plan piscine a été formalisé pour une mise en œuvre opérationnel dès le 1<sup>er</sup> semestre 2019, pour une pratique au plus proche des villes tout au long de l'année ;
  - Dans le cadre du développement du Para Ski & Wake, les sportifs compétiteurs (10 athlètes) ont été accompagnés et intégrés dans les stages des équipes de France et soutenus pour participer au CIR (6 médailles internationales). 21 clubs sont structurés pour accueillir des personnes en situation de handicap. 44 actions spécifiques ont été organisées par les opérateurs fédéraux permettant la pratique de 412 personnes, avec un taux d'adhésion de 100%. 2 ligues sont équipées de matériel spécifique. L'achat de matériel pour équiper de nouvelles ligues est repoussé à 2019 ;
  - Mise en œuvre des États Généraux avec 2 questions pour construire la fédération de demain : Qu'est ce qu'un club ? qu'est qu'on y fait ? Organisation de rencontres territoriales sur les 5 zones et organisation d'un plénière de clôture au salon nautique en décembre. Cette action a permis de partager l'évolution de gouvernance et de modèle économique fédéral et de faire émerger des proposition concrètes qui seront testées dès 2019. Cette opération sera prorogée dans le même périmètre avec une augmentation de la communication en 2019. 35 Clubs ont participé aux rencontres rassemblant plus de 60 représentants de clubs.
  - Le dispositif du « Parcours Glisse » a été lancé avec l'organisation des groupes de travail axés sur la méthode d'apprentissage, la définition des parcours/pistes, la rédaction du mémento wakeboard (2 réunions plénières et travail à distance). Les documents sont en cours de rédaction. 9 clubs ont participé au groupe test avec la mise en place de journées « Parcours Glisse ». 1 structure PPF (Ezy sur Eure) a développé un bateau et un parcours à demeure sur son site.
  - Développement et déploiement de la découverte auprès des plus jeunes avec les opérations baby ski (travail sur la proprioception) menées par les opérateurs fédéraux. 127 actions ont été mises en œuvre par les opérateurs permettant l'initiation de 3476 enfants avec un taux d'adhésion reste faible.
  - Collaboration avec 4 rectorats (Créteil, Caen, Nantes et Bordeaux) avec pour objectif la formalisation d'une convention fédérale en 2019, et une convention avec le MEN d'ici à la fin de l'olympiade pour la généralisation du cycle EPS.
  - La première formation des enseignants d'EPS s'est tenue sur l'académie de Créteil pour 100 enseignants.
  - 6 cycles EPS Wake câble ont été mis en œuvre dans 3 collèges, avec 120 élèves, 100% de taux d'adhésion ;
  - En lien avec les opérateurs fédéraux, 311 élèves ont été initiés au wakeboard câble dans le cadre de la découverte scolaire, avec un taux d'adhésion faible.



- La collaboration avec l'UNSS a été initiée en 2018 avec pour objectif la signature d'une convention en 2019. 32 journées UNSS ont été organisées avec 543 collégiens participants, sans adhésion à la Fédération.
- Création et fonctionnement d'une section sportive scolaire en 2018.
- La collaboration et de la convention entre la FFSNW et la Fédération des MJC a permis l'organisation de 53 animations en MJC pour 348 participants, avec un taux d'adhésion très faible.
- En lien avec les opérateurs fédéraux, dans le cadre du déploiement du plan de développement fédéral, 304 journées pour les CVLSH, avec 2951 participants, ont été organisées. Le taux d'adhésion à la Fédération est très faible.
- On constate que les dispositifs produisent des résultats positifs qui ne se reflètent forcément pas dans les licences de la Fédération. Le nombre de licences délivrées reste faible sur ses actions et le taux de transformation en pratiquants licenciés récurrents est difficilement quantifiable. Pour autant, il apparaît avec certitude que les effets sont positifs et que ces actions entrent typiquement dans la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique. Elles permettront peut-être l'engagement dans une pratique régulière chez certains jeunes qui ne se seraient peut-être pas tournés vers la pratique sportive.

Je vous remercie pour votre attention.

**Question de JC Dartiguelongue Lacanau Ski Club :**

obligation de SMR

Oui, difficulté de mise en œuvre effective.

**Question de Clémentine LUCINE Ski Nautique Club Sevrier-Annecy**

quid du certificat médical.

Le certificat médical est obligatoire lors de la souscription de toute première licence puis tous les 3 ans pour la pratique loisir et annuellement pour la compétition.

**Question sur la présence des salariés de la Fédération :**

Le choix a été fait de les concentrer sur les actions quotidiennes.

## Approbation du budget prévisionnel 2019

La parole est donnée au Responsable de la Commission finances pour la présentation du budget 2019.

Présentation 2018	Budget 2018		Budget 2019	
	Montants	%	Montants	%
Subventions ministérielles & CNOSF	690 000,00	51,11%	675 000,00	51,33%
Cotisations & licences	450 000,00	33,33%	450 000,00	34,22%
Manifestations sportives	70 000,00	5,19%	65 000,00	4,94%
Recettes annexes	100 000,00	7,41%	80 000,00	6,08%
Produits divers	40 000,00	2,96%	45 000,00	3,42%
Produits exceptionnels	0,00	0,00%	0,00	0,00%
	<b>1 350 000,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 315 000,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>CPO Projet de développement - Action1</b>		ss Total CPO		ss Total CPO
Innovation et accompagnement de la transformation qualitative du modèle et de la structuration fédérale	100 000,00	7,41%	100 000,00	7,60%
Développement et modernisation des pratiques pour permettre l'accès à chaque public	60 000,00	4,44%	60 000,00	4,56%
Relations Internationales	20 000,00	1,48%	20 000,00	1,52%
<b>CO Développement du Sport de Haut Niveau - Action 2</b>		ss Total CPO		ss Total CPO
Performance des Equipes de France Seniors	200 000,00	14,81%	200 000,00	15,21%
Performance des Equipes de France Relèves	100 000,00	7,41%	100 000,00	7,60%
PPF	50 000,00	3,70%	40 000,00	3,04%
Aides Personnalisées	125 000,00	9,26%	125 000,00	9,51%
Bureau de la Vie de l'athlète	10 000,00	0,74%	10 000,00	0,76%
<b>CO Surveillance Médicale et SMR - Action 3</b>		ss Total CPO		ss Total CPO
Suivi Médical et SMR	25 000,00	1,85%	25 000,00	1,90%
<b>CPO Formation - Action 4</b>		ss Total CPO		ss Total CPO
Refonte de l'architecture de Formation et Formation des acteurs du secteur du Ski Nautique, du Wakeboard et des disciplines associées	40 000,00	2,96%	40 000,00	3,04%
		ss Total HK		ss Total HK
Aides aux structures	15 000,00	1,11%	15 000,00	1,14%
Assurance sur licences	50 000,00	3,70%	40 000,00	3,04%
Coût direct des licences	10 000,00	0,74%	15 000,00	1,14%
<b>Frais généraux FFSNW</b>	<b>135 000,00</b>	<b>10,00%</b>	<b>138 000,00</b>	<b>10,49%</b>
Salaires et charges	300 000,00	22,22%	300 000,00	22,81%
Frais financiers	2 500,00	0,19%	2 000,00	0,15%
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>20 000,00</b>	<b>1,48%</b>	<b>20 000,00</b>	<b>1,52%</b>
Charges exceptionnelles	10 000,00	0,74%	10 000,00	0,76%
Autres charges & provisions	70 000,00	5,19%	55 000,00	4,18%
	<b>7 500,00</b>	<b>0,56%</b>		<b>0,00%</b>
	<b>1 350 000,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 315 000,00</b>	<b>100,00%</b>
	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>

Le Secrétaire Général soumet le budget 2019 au vote de l'Assemblée Générale.

Le budget 2019 est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.





### Indemnisation du Président de la FFSNW

Le Secrétaire Général expose le point sur la poursuite du versement de l'indemnité du Président voté par l'Assemblée Générale 2017.

Le Secrétaire Général soumet le renouvellement de l'indemnité du Président au vote de l'Assemblée Générale.

**Le renouvellement de l'indemnité du Président est approuvé par l'Assemblée Générale.**

**5 voix abstention. Lacanau ski club**

**La résolution est adoptée.**

### Centre Technique National: autorisation de souscription d'emprunt et autorisation de création de filiale

La Fédération a conçu ce projet de création du Centre Technique National (CTN) comme partie intégrante du fonctionnement global du PIDS Paris Val-de-Marne, afin de répondre à ses propres besoins en termes de développement, tout en répondant aux enjeux sociaux, économiques et culturels du territoire.

Le CTN, intégré dans un parc multi-activités avec lesquelles des collaborations sont prévues, s'appuiera sur trois activités propres : le siège social de la Fédération, son institut national de formation et un équipement sportif innovant ouvert à tous, accueillant aussi le pôle d'entraînement Haut Niveau.

En termes d'organisation la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard sera propriétaire à 100% de l'ensemble de l'infrastructure, administrera directement son siège et son institut de formation, une filiale commerciale gèrera quant à elle, le complexe sportif. Une partie restauration est envisagée en franchise ou en sous-traitance.

Le siège fédéral et l'institut de formation seront installés dans le bâtiment Sud, le complexe sportif et ses locaux dans le bâtiment Nord. Ils jouxteront un grand télésiège et un petit dédié aux débutants qui occuperont l'intégralité du plan d'eau.

La validation des devis fournisseurs : se fera selon le calendrier suivant: début juillet 2019 / Lancement des travaux : août 2019 / Installation de la Fédération dans les bureaux : janvier 2020 / Exploitation de l'équipement sportif : avril 2020.

Un financement sera composé de fonds propres de la Fédération, de l'emprunt souscrit par la filiale, propriété à 100% de la Fédération, dont celle-ci sera caution, de subventions de la



part de la Région Ile-de-France, pour un maximum de 30% du total du projet TTC; et du CNDS pour un maximum de 17% du total du projet TTC.

Ce projet se veut créateur de richesse pour le PIDS, bayeur de la Fédération : 40K€ de redevance + 2% du C.A.

La rentabilité du projet et la garantie de l'atteinte de l'objet social de la fédération sera garantie par un emplacement au cœur d'un bassin de population cible de 9742561 personnes en IDF, dont 1104638 personnes dans le val de marne, et de 139038 personnes sur les seules 3 communes (Créteil, Choisy le roi et Villeneuve saint Georges) d'implantation du PIDS; et surtout un modèle économique performant pour développer le complexe sportif, capable par ailleurs de soutenir le fonctionnement de la Fédération en concentrant ses activités principales sur un même site.

Par ce projet, la FFSNW souhaite continuer à donner du sens à l'action qu'elle mène, en assurant la pérennité de ses disciplines, en contribuant au rayonnement, à l'essor économique du territoire et au bien-être de ses habitants, avec une activité urbaine éco-responsable.

**Huitième résolution :**

**L'Assemblée Générale autorise la création de la société commerciale filiale de la Fédération dans l'optique de gérer l'activité télési nautique du projet de Centre Technique National.**

**Décision : la résolution est approuvée à l'unanimité.**

**Neuvième résolution :**

**L'Assemblée Générale décide que le montant du capital de création de la société sera de 50 000€ (cinquante mille euros).**

**Décision : la résolution est approuvée à l'unanimité**

**Dixième résolution :**

**L'Assemblée Générale autorise la souscription d'un emprunt compris entre 600 000€ (six cent mille euros) et 700 000€ (sept cent mille euros) par la Fédération dans le cadre du projet de Centre Technique National.**

**Décision : la résolution est approuvée à l'unanimité.**



### ATP: proposition d'un lot de 250 titres pour les clubs

La proposition est un lot de 250 ATP à 2€ donc sans intéressement.

Si achat de 500 + 500: le premier à 1.9 et le deuxième 1.6. Voir avec SE2i.

**Résolution: l'Assemblée Générale valide la mise en place d'un lot de 250 ATP uniquement accessible aux Clubs affiliés dans les conditions ci-après :**

- Prix unitaire de 2€ ;
- Chiffre d'affaire stable sur les licences par rapport à N-1.

7 voix contre Aix n Ride

7 voix contre Objectif Gliss

5 voix contre Lacanau Ski Club

2 voix contre Ski Nautique Club Orthezien

**La résolution est adoptée.**

### Application des Statuts FFSNW

Il est proposé à l'Assemblée Générale de figer le nombre de membres du Conseil d'Administration jusqu'à la fin du mandat (31 décembre 2020 au plus tard).

Dans ce cadre, le nombre d'administrateurs serait limité à 18 pour 15 postes prévus dans les projets de textes.

**Douzième résolution :**

**L'Assemblée Générale confirme, en tant que de besoin, que les articles 8.1.1 et 8.1.2, des statuts fédéraux relatifs à la composition et l'élection du Conseil d'administration, approuvés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 décembre 2018 seront appliqués lors de l'Assemblée Générale électorale de 2020.**

**Contre : 7 voix. Abstention**

**: 2 voix.**

**Décision : la résolution est approuvée**

### Questions diverses

Aucune question reçue.

**Le Président clôt l'Assemblée Générale.**